

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

6 – MANDATS & PROGRAMMES

6.4 - Marché à conclure avec la SMAT pour la réalisation d'une mission d'assistance à la personne publique pour l'élaboration du programme du projet « Exploitation ligne A à 52 mètres »- Autorisation de signer le marché

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

1) La ligne A du métro de Toulouse :

Le métro VAL de Toulouse est un métro à automatisme intégral sans conducteur exploité à distance depuis le Poste Centralisé de Commande situé sur le site de Basso Cambo.

La ligne A du métro de l'Agglomération Toulousaine a une longueur d'environ 12 kilomètres (hors liaison avec le garage atelier) et comporte des zones en souterrain et des zones en aérien. Elle est constituée de 18 stations pouvant avoir des géométries différentes. La plupart des stations sont souterraines, 2 stations étant aériennes.

La ligne A est exploitée avec des rames de longueur de 26 m constituées de 2 voitures. Elle a fait l'objet d'une première mise en service en 1993 avec 15 stations, puis d'un prolongement de 3 stations en 2003, de la station Jolimont à la station Balma-Gramont avec une arrière gare en souterrain.

2) L'opération « Ligne A - Mise en exploitation à 52 mètres »

L'opération « Ligne A - Mise en exploitation à 52 mètres » porte sur les modifications à apporter à la ligne A pour permettre son exploitation en rames de 52 m (4 voitures) ainsi que sur la mise à niveau sur le plan de la sécurité des ouvrages.

Les travaux relatifs à l'extension des stations pour leur fonctionnement à 52 m et leur mise à niveau réglementaire ainsi que les modifications relatives au système ont fait l'objet d'un avant-projet en 2001.

Un programme d'opération a été approuvé par le Comité syndical le 18 avril 2006, opération ayant fait l'objet d'une mise au point lors du Comité Syndical du 28 février 2008.

De 2008 à 2013, l'usage de la ligne A a connu une forte augmentation, passant de 50 à 59 millions de voyages annuels, soit une croissance de +18% de la fréquentation. Des études complémentaires sont alors rendues nécessaires.

Le Comité Syndical engage en ses séances du :

- 29 avril 2009, l'opération « amélioration sécurité tunnel » ;
- 28 septembre 2009, l'opération « améliorations en stations » portant sur les stations Marengo et Jean Jaurès ainsi que sur la détection incendie en station ;
- 22 février 2010, l'opération « création d'une issue de secours à Capitole » ;
- 4 novembre 2010, l'opération d'extension des ateliers de Basso Cambo et Borderouge.

Ces travaux, complétés par des études spécifiques, ont mené à l'élaboration d'un programme d'opération au premier trimestre 2014 d'un montant de 330 millions d'euros H.T. (100 millions d'euros H.T. de matériel roulant compris).

Des réflexions complémentaires d'optimisation et de phasage ont été menées depuis avril 2014, permettant d'élaborer deux scénarii :

Scénario 1 : une opération intégrant la mise à 52 mètres du génie civil des trois stations « courtes » (Fontaine Lestang, Mermoz, Patte d'Oie), phasée en termes de niveau d'aménagements sur les stations de Jean-Jaurès et Marengo.

Le traitement de Jean-Jaurès est centré sur l'extension des quais de la station Jean-Jaurès ligne A et un premier niveau d'aménagement de flux acceptable, mais sans reprendre complètement le pôle d'échanges.

Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de notification du marché et pour un montant de 650 000,00 Euros H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : MM. AUJOULAT, CARNEIRO, CHOLLET,
DEL BORRELLO KELLER, LAGLEIZE, MME MARTI,
MM. MOUDENC (pouvoir) RAYNAL (pouvoir)
TRAUTMANN, AREVALO, BACOU, LERY,
MME. ROUCHON, M. SUAUD.

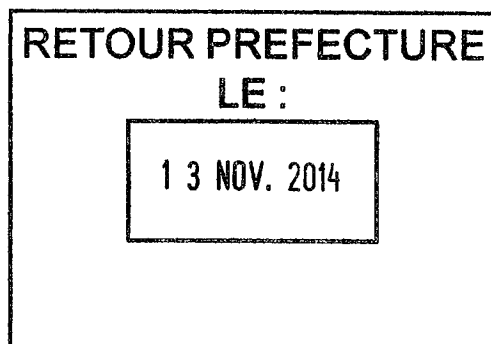
N'ont pas pris part au vote : MM. BRIAND, GRASS,
LATTES, Mme TRAVAIL-MICHELET, M. LAFON.

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché avec la SMAT pour un montant de 650 000,00 € H.T, et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 23 du budget 2014 et suivants du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES